



Masters Nordique France

POUVOIR

Rappel :

Conformément à l'article 12 de nos statuts, pour voter en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, un électeur ne peut pas bénéficier de plus de deux procurations.

*Pouvoir à retourner par courriel à : **Agnes Ekszterowicz** (agnes.ekszterowicz@gmail.com)
où à **Jean-michel Joyaud** (jmichel.joyaud@gmail.com)*

Je soussigné(e) :

N° adhérent(e) (*facultatif*) :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à L'assemblée générale de l'association **MASTERS NORDIQUE FRANCE** qui se tiendra à Champagny en Vanoise le 25 février 2023

Fait à :

le :

Signature :